

**E 4580**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 juillet 2009

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 juillet 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre roumain du  
Comité économique et social européen





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 juin 2009 (17.06)  
(OR. en)**

**10946/09**

**CES 22**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre roumain du Comité économique et social européen**

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### **portant nomination d'un membre roumain du Comité économique et social européen**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

vu la décision 2007/3/CE, Euratom<sup>1</sup>,

vu la proposition présentée par le gouvernement roumain,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M. Marius PETCU,

DÉCIDE:

---

<sup>1</sup> JO 1 du 4.1.2007, p. 6.

*Article premier*

M. Sorin Cristian STAN, Employees Group (Group II), est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2010.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---